



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DES ADMINISTRATIONS PÉNITENTIAIRES D'EUROPE***

Vendredi 26 novembre 2004

Mesdames et Messieurs!

1. C'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui, vous tous qui participez à Rome à la Conférence des Responsables des Administrations pénitentiaires des 45 Etats adhérents au Conseil de l'Europe. Merci de votre visite appréciée, qui m'offre l'occasion de mieux connaître votre activité et vos projets. Vous traitez des thèmes plus que jamais actuels, qui concernent l'administration des détenus et des structures carcérales en Europe.

Je vous salue tous avec respect. Je salue en particulier le Directeur général des Affaires juridiques au Conseil de l'Europe et le chef de Département de l'Administration pénitentiaire italienne, auxquels j'exprime ma vive gratitude pour les paroles qu'ils m'ont adressées cordialement au nom de toutes les personnes présentes.

2. Vous réfléchissez sur la façon d'adapter les réglementations pénitentiaires d'Europe afin de toujours mieux répondre aux besoins des détenus. A cet égard, il ne fait aucun doute qu'il faut toujours reconnaître au détenu la dignité de personne, comme sujet de droits et de devoirs. Toute nation civilisée doit avoir la préoccupation de protéger les droits inaliénables de chaque être humain. Avec l'engagement de tous, il faudra donc aménager les éventuelles lois et réglementations qui y font obstacle, en particulier lorsqu'il s'agit du droit à la vie et à la santé, du droit à la culture, au travail, à l'exercice de la liberté de pensée et à la profession de sa foi.

Le respect de la dignité humaine est une valeur de la culture européenne, qui plonge ses racines dans le christianisme; une valeur humaine universelle et, en tant que telle, susceptible du consensus le plus large. Chaque Etat doit faire en sorte que dans toutes les prisons, soit garantie

une pleine attention aux droits fondamentaux de l'homme.

3. Les mesures uniquement répressives ou punitives, auxquelles on a normalement recours aujourd'hui, apparaissent inadaptées pour atteindre des objectifs d'authentique réinsertion des détenus. Il est donc nécessaire de repenser, comme vous le faites, la situation carcérale dans ses fondements mêmes et dans ses finalités.

Si l'objectif des structures carcérales n'est pas seulement la surveillance, mais également la réinsertion des détenus, il faut abolir les traitements physiques et moraux qui nuisent à la dignité humaine, et s'engager à fournir une meilleure qualification professionnelle à ceux qui travaillent au sein des Instituts pénitentiaires.

4. A la lumière de tout cela, il faut encourager la recherche de peines alternatives à la prison, en soutenant les initiatives de resocialisation authentique des détenus à travers des programmes de formation humaine, professionnelle et spirituelle.

Dans ce cadre, l'utilité du rôle des ministres du culte est reconnue. Ceux-ci sont appelés à accomplir une tâche délicate et par certains aspects irremplaçable, qui ne se réduit pas aux seuls actes de culte, mais qui s'étend souvent aux nécessités sociales des détenus que la structure carcérale n'est pas toujours en mesure de satisfaire.

Comment ne pas constater avec satisfaction que les institutions et les associations de bénévoles qui se consacrent à l'assistance des détenus et à leur réinsertion sociale se multiplient?

5. Une préoccupation légitime, rappelée par de nombreuses personnes, est que le respect de la dignité humaine des détenus ne doit pas se faire au détriment de la protection de la société. C'est pourquoi on insiste sur la nécessité de défendre les citoyens, même à travers des formes de dissuasion telles que l'exemplarité des peines. Mais l'application indispensable de la justice en vue de la défense des citoyens et de l'ordre public ne s'oppose pas à l'attention nécessaire aux droits des détenus et à leur réinsertion; au contraire, il s'agit de deux aspects qui se complètent. Prévention et répression, détention et resocialisation, sont des interventions complémentaires l'une de l'autre.

Mesdames et Messieurs! Que Dieu soutienne vos efforts en vue de faire de la prison un lieu d'humanité, de rédemption et d'espérance. Je vous assure de ma prière et j'invoque la Bénédiction de Dieu sur vous ici présents et sur tous ceux qui prêtent leur service dans les prisons européennes, avec une pensée particulièrement affectueuse pour tous les détenus.

**La Documentation Catholique* 2005 n.2328 p.61-62.

© Copyright 2004 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana